

sur le marché américain s'établissait à environ 40c. la livre. Cinq ans plus tard, en 1960, nos pêcheurs du Nouveau-Brunswick continuaient à toucher moins de 3c. la livre pour leur morue fraîche, environ un tiers de cent de plus qu'en 1955, mais le prix des filets de morue congelés sur le marché américain était monté à plus de 47c. la livre, soit une augmentation de 7c. la livre, comparativement au prix versé en 1955.

J'admets qu'il y a eu augmentation des frais de préparation de ces poissons en vue de leur mise sur le marché, ainsi qu'une augmentation du prix de l'emballage et du transport, mais le fait demeure que nos pêcheurs n'ont touché presque aucune augmentation dans nombre de cas, ou tout au plus une augmentation d'un tiers de cent la livre, alors que l'augmentation du prix au détail sur les marchés s'est établie à 7c. la livre pour ce qui est des filets de morue.

Si nous examinons le prix de l'aiglefin, dont la majeure partie vient de la Nouvelle-Écosse, nos pêcheurs ont touché environ 3½c. la livre en 1955, mais la moyenne du prix au détail des filets d'aiglefin sur le marché américain s'établissait à environ 46½c. la livre. Cinq ans plus tard, en 1960, alors que le prix versé aux pêcheurs s'établissait en moyenne à un peu moins de 4½c. la livre, le prix au détail des filets était monté à 55½c. la livre, soit une augmentation de 9c. au détail.

Il convient de se rappeler qu'il faut environ trois livres de poisson frais pour produire une livre de filet. Néanmoins, les chiffres que je viens de citer révèlent que nos pêcheurs touchent presque le même prix, d'année en année, pour leurs prises, mais le prix au consommateur a augmenté graduellement de 7 à 9c. la livre environ.

Il est vrai qu'il a pu se produire quelques légères augmentations dans les prix payés pour certaines espèces de poisson, mais l'élément le plus important reste le coût de la production pour le producteur primaire et le coût de l'expédition du poisson aux marchands, afin que ces derniers puissent les transformer pour la vente.

J'ai vérifié ces chiffres au Bureau fédéral de la statistique et je possède maintenant les chiffres des prises de sept pêcheurs pour trois années différentes entre 1950 et 1960. L'un d'eux recevait en 1958, 2¼c. la livre pour la grosse morue, 3c. la livre pour la morue moyenne et 1½c. pour la petite morue. Le même, pour la grosse morue, recevait plus tard dans la saison, à la mi-août, 2¾c. la livre, et en juillet, pendant quelques temps 3¼c. la livre.

Un autre pêcheur touchait, en 1955, 3¼c. pour la morue moyenne et 1½c. pour la petite morue. En juillet de la même année, il recevait 3c. pour la grosse, 2½c. pour la

moyenne et 1½c. pour la petite. Fin juillet, ces prix étaient respectivement de 3c., 2½c. et 1½c. Je pourrais continuer, mais je pense que cela suffit pour montrer qu'en moyenne le prix versé aux pêcheurs étaient de 3c. la livre.

A la fin des années 40 et au début des années 50, le pêcheur du Nouveau-Brunswick pouvait obtenir un chalutier de 50 pieds pour \$30,000 à \$35,000. Aujourd'hui ce bâtiment, avec certaines légères additions ou améliorations, lui coûterait entre \$70,000 et \$75,000. Il est vrai que, depuis 1946, le gouvernement fédéral apporte une aide spéciale à la construction des navires de type chalutier et palangrier. Au début, la subvention était de \$165 la tonne brute. A l'époque où le chalutier de 60 pieds coûtait \$30,000, la subvention fédérale correspondait à environ 22 à 25 p. 100 du total. Aujourd'hui que le même bateau de pêche coûte environ \$70,000, la subvention fédérale, qui en est restée à \$165 la tonne brute, représente environ 10 à 12 p. 100 du coût.

Si les pêcheurs avaient reçu pour leur produit un prix proportionné à l'augmentation du coût de la vie et des frais de production, la subvention actuelle de \$165 serait acceptable. Il demeure, cependant, non seulement que le premier équipement coûte 100 p. 100 plus cher qu'il y a 10 ou 15 ans, mais que le coût d'exploitation, y compris le remplacement de l'outillage, a aussi augmenté de 100 p. 100.

Je le répète, nos pêcheurs doivent se contenter, malgré la hausse du coût de production, du même prix qu'il y a 10 ou 15 ans. Il est temps que le gouvernement agisse en conséquence et qu'il revise son programme d'aide à la construction de chalutiers et de palangriers sur la côte atlantique. Si le ministère se pique de logique dans l'application de la subvention, il devrait l'augmenter en proportion de la hausse du coût de construction. Or cela reviendrait d'après moi à \$300 environ la tonne brute.

Je dois admettre que ce programme a eu d'heureux résultats depuis 1946, même s'il n'a pas atteint ces dernières années les objectifs prévus.

J'ai reçu ce matin le rapport de 1959 du Service de l'économie du ministère des Pêcheries relativement à l'exploitation de navires modernes de pêche sur le littoral de l'Atlantique. Je tiens à citer un paragraphe de la page (iii):

Effets du programme: (i) sur l'expansion et l'industrialisation.

Durant la période où le programme de modernisation a été en vigueur, les propriétaires de 422 entreprises de pêche aidées qui ont été actives durant la saison de 1959 étaient répartis dans 171 localités. Ces entreprises employaient 1,831 personnes dans les opérations de pêche et les débarquements se faisaient dans 110 ports.